

NOTE MÉTHODOLOGIQUE

Modalités de calcul des indicateurs de résultats diffusés par CGE Formations

Objet de la note

En application de l'indicateur 2 du Référentiel National Qualité (décret n° 2026-728 du 1er août 2026, en vigueur au 1er novembre 2026), CGE Formations publie la présente note afin d'informer ses bénéficiaires et parties prenantes des modalités de calcul de ses indicateurs de résultats, en toute transparence.

1. Cadre réglementaire

L'indicateur 2 du référentiel Qualiopi impose désormais au prestataire de préciser de manière transparente les modalités de calcul de ses indicateurs de résultats, ou de s'appuyer sur des dispositifs existants reconnus. Cette note constitue le support de cette transparence : elle est tenue à disposition des stagiaires, financeurs et auditeurs, et actualisée à chaque évolution de méthode.

2. Modalités de calcul par indicateur

À compléter pour chaque indicateur diffusé par l'organisme :

Indicateur	Formule de calcul (numérateur / dénominateur)	Période de référence	Source des données
Taux de réussite aux examens / certifications	Stagiaires certifiés / stagiaires présentés à l'évaluation	12 derniers mois glissants	Évaluations
Taux d'abandon en cours de formation	Stagiaires certifiés / stagiaires présentés à l'évaluation	12 derniers mois glissants	Évaluations
Taux de satisfaction des stagiaires	Moyenne des notes du questionnaire à chaud (/10)	12 derniers mois glissants	Évaluations

3. Précisions complémentaires

Périmètre des données prises en compte (sessions concernées, exclusions éventuelles) :

Fréquence de mise à jour des indicateurs : 1 fois par an.....

4. Diffusion de la note

Cette note est portée à la connaissance du public par les canaux suivants :

- Site internet de l'organisme
- Sur demande auprès du secrétariat pédagogique

Fait à Choisy le Roi, le 18/08/2026

Responsable qualité — Signature

christophe geneste

